

# VILLE DE MONTMELIAN (SAVOIE)

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 25 MARS 2024

JG/AC

Le Conseil Municipal de Montmélian légalement convoqué le 12 mars 2024, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, le **LUNDI 25 MARS 2024 à 19h30**, sous la présidence de Madame Béatrice SANTAIS, Maire.

**ETAIENTS PRESENTS** : MM. les Conseillers Municipaux en exercice.

1 - SANTAIS Béatrice	8 -	15 - GOLEC Philippe	22 - MARANDET Yannick
2 - Yves PAVILLET	9 - MUNIER Yannick	16 - CROZET Irène	23 - NOUAIS Jérôme
3 - VITTON-MEA Emilie	10 - FAVRE Michelle	17 - ROCHER Lakshmi (Arrivée en cours de séance)	24 -
4 - BUISSON André	11 - BRUNET Didier	18 - DURET Stéphanie	25 - FETTAH Mohamed
5 - CONAND Anne	12 - COMPOIS Sylvie	19 - CHEVROT Vincent	26 - CEFALU Alexia
6 - FAUCONET David	13 - CORTADE Thierry	20 - HAND Fabrice	
7 - PIAGET Chantal	14 - PITTNER Franck	21 - BRUAND Thierry	

**Excusés** : Brigitte GRANDCHAMPS, Philippe GOLEC (pouvoir à Jérôme NOUAIS), Alexia CEFALU (pouvoir à Michelle FAVRE).

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Jérôme NOUAIS

N° 25-03-2024/18

### BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS FONCIERES 2023

**Rapporteur : Béatrice SANTAIS**

L'article L22411 du Code général des collectivités territoriales impose aux communes de plus de 2 000 habitants de dresser annuellement le bilan des acquisitions et cessions foncières opérées par la commune ou par une personne publique ou privée agissant avec elle dans le cadre d'une convention. Ce bilan donne lieu à une délibération du Conseil Municipal qui est annexée au compte administratif.

Les dates retenues pour la comptabilisation des actions sont celles des délibérations du Conseil Municipal, ou des décisions prises par le Maire par délégation du Conseil Municipal dans le cadre de l'exercice du droit de préemption urbain.

La politique foncière de la Commune s'exerce principalement dans les secteurs suivants : le développement économique, la politique du logement, l'équipement et l'aménagement des quartiers.

LIEUDIT	DESIGNATION	VENDEUR	ACQUEREUR	DATE DELIBERATION	PRIX
<b>ACQUISITIONS</b>					
Voie Callisto	Voirie située parcelle AA 188	Copropriétaires Immeubles Galilée	VILLE	22/05/2023	Gratuit
Rue Berthier	5 garages situés parcelles AK82 et AK83	M. Louis Tallin	VILLE	13/11/2023	40 000 €
<b>CESSIONS</b>					
Montée du fort/rue Antoine Borrel	Parcelle AI 117	VILLE	LA SAVOISIENNE HABITAT	22/05/2023	325 000 € HT
Secteur Marthot	Parcelle AN157	VILLE	CIS PROMOTION	12/06/2023	18 611 € HT
Montée du fort /rue Antoine Borrel	Parcelle AK96	EPFL de la Savoie	LA SAVOISIENNE HABITAT	20/07/2023	75 000 € HT hors frais de portage
Chemin de la Caronnière	Parcelle AD92	VILLE	SOBEMO	25/09/2023	2 000 € HT
Ancien restaurant Viboud		VILLE	SCI Les Teppes	10/07/2023	60 000 € HT
<b>REGULARISATION ACQUISITION/CESSION</b>					
Les Capucins	Parcelle AE19 E	SCI Les Capucins	VILLE	13/11/2023	850 €
	Parcelle AE17 B	VILLE	SCI Les Capucins		100 € HT

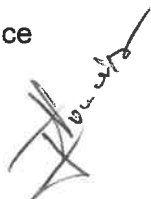
Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** du bilan des acquisitions et des cessions effectuées par la Ville au cours de l'année 2023 ;

AINSI DELIBERE LES JOUR  
MOIS ET AN QUE DESSUS

Le Secrétaire de séance

Jérôme NOUAIS




Le Maire

Béatrice SANTAIS

